

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2011 N°47
30 décembre 2011

- Décision du 21 décembre 2011 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, pour l'exercice de la compétence de chef d'unité comptable et pour la passation de divers actes, marchés et contrats
DR Nord Pas-de-Calais

P2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE,
POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DE CHEF D'UNITE COMPTABLE ET
POUR LA PASSATION DE DIVERS ACTES, MARCHES ET CONTRATS**

**Le Chef du Service de la Navigation du Nord / Pas-de-Calais
Directeur régional de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports,
Vu le décret n° 60.1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, notamment ses articles 16, 17, 18 et 27-1,
Vu la délégation de pouvoir en date du 3 mars 2009 modifiée, accordée par le Directeur général de VNF au directeur régional de VNF du Nord / Pas-de-Calais,
Vu la décision de subdélégation de signature en date du 2 juillet 2010 accordée par le Directeur général de VNF à Monsieur Defresne Directeur régional de VNF,
Vu la décision du 2 juillet 2010 modifiée du Directeur Général donnant délégation à M. Jean-Pierre Defresne, Directeur régional de VNF,
Vu la décision du Directeur général de Voies navigables de France du 3 mars 2009 portant désignation d'ordonnateurs secondaires, en recettes et en dépenses, pour l'ensemble des opérations relevant de leurs fonctions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties,
Vu l'arrêté du 25 juillet 2008 nommant M. Jean-Pierre Defresne, chef du Service de la Navigation du Nord / Pas-de-Calais à compter du 1er septembre 2008,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à

- Monsieur Mathieu DEWAS, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
Directeur Adjoint et Directeur des Subdivisions
- Madame Aurélie MILLOT, Attachée Principale Administrative,
Secrétaire Générale,
- Madame Sandrine BROCHET-GALLIN, Attachée Principale Administrative,
Secrétaire Générale Adjointe, assurant la fonction de chef du Service Missions Régaliennes par intérim,
- Monsieur Christian JUNG, R.I.N hors Catégorie
Chef du Service Qualité Sécurité Environnement,
- Madame Catherine FOCRET PLANCKE, Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat,
Chef du Service Exploitation Maintenance,
- Madame Catherine JACQUART, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,
Chef du Service Maitrise d'Ouvrage,
- Monsieur Charles BIZIEN, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat,
Adjoint au Chef du Service Maitrise d'Ouvrage,
- Monsieur Guy ARZUL, agent VNF N8,
Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,

à effet de signer en mon nom

l'ensemble des actes et décisions figurant à l'article 1^{er} de la délégation de pouvoirs consentie par le directeur général de VNF le 3 mars 2009, à l'exception du point 8, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et sous réserve de m'en rendre compte.

37 rue du Plat
boîte postale 725
59034 Lille cedex
téléphone : 03 20 15 49 70
télécopie : 03 20 15 49 71

Etablissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 215 520 17 303, Siret 552 017 303 00 207.
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF Lille, ouvert à la Trésorerie
Générale du Nord n° 10071 59000 00001004016 82

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires ci-dessus désignés, la délégation de signature est exercée par l'intérimaire désigné par moi-même.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après désignés,

- Mlle Nathalie GAFFET, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour la cellule dragages du Service Maitrise d'ouvrage,
- M. Rémi DURIBREUX, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Pascal LENOIR, Technicien Supérieur Principal, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Thomas MOMBER , Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour la cellule opérationnel 1 du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Serge LE GARZIC, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour la cellule opérationnelle 2 du Service Maitrise d'Ouvrage
- Mme Edith DUBRULLE, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la cellule Gestion Financière et Comptabilité, du Service Maitrise d'Ouvrage
- Mlle Stéphanie FACHE, Secrétaire Administratif de classe normale, *responsable des Moyens Généraux*, du Secrétariat Général
en cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Stéphanie FACHE, délégation de signature est donnée à Mme Cécile SIX, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, de la cellule Moyens Généraux / Logistique du Secrétariat Général
- M. Denis STRICHER, Technicien Supérieur en Chef , responsable du pôle d'appui régional Service Exploitation Maintenance,
en cas d'absence ou d'empêchement de Denis STRICHER, délégation de signature est donnée à Jean-Lou ROMMENS, Contrôleur principal, du Service Exploitation Maintenance,
- Mme Sabine VAN HONACKER, agent VNF N7, Adjointe du Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,

à l'effet de signer, en mon nom, dans le cadre de leurs attributions et compétences

1. les engagements juridiques matérialisés par des ordres de mission et des bons et des lettres de commande, marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils suivants, passés selon la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics et selon les instructions en vigueur du Directeur général de Voies navigables de France fixant les modalités de publicité et de mise en concurrence

TRAVAUX	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	SERVICES	FOURNITURES
50.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT

2. les pièces de liquidation, de recettes et des dépenses de toute nature
- 3- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion des engagements juridiques ci dessus attribués
- 4- prendre tout acte et décision relatif à l'exécution des engagements juridiques ci dessus attribués

Article 4 : Les personnes désignées ci-dessous auront la faculté de tenir un carnet de bons de commande sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique dans la limite de 2.000 €HT.

Service Développement de la Voie d'Eau :

- M. Régis WALLYN, N7, responsable de l'agence territoriale de développement de Dunkerque
- M. Jérôme BAUDY, N6, responsable de l'agence territoriale de développement de Douai

Service Exploitation Maintenance :

- Mme Karine CHUQUET, Technicien Supérieur en Chef

En cas d'urgence, dans le cadre des astreintes dites de premier niveau, les Chefs d'Equipe, les Contrôleurs et les Techniciens, peuvent engager des dépenses dans la limite de 2.000 €HT. Un montant supérieur peut être engagé après avoir reçu l'accord du cadre d'astreinte.

Article 5 :

Délégation de signature, en mon nom, est donnée à

- Mme Sabine VAN HONACKER, agent VNF N7 Adjointe du Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,

- M. Jean-Michel ROPITAL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de l'unité territoriale Lys-Flandres,

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel ROPITAL, délégation de signature est donnée à Yves BACHELET, Contrôleur Divisionnaire, responsable du pôle exploitation-maintenance, adjoint au Chef de l'unité territoriale Lys- Flandres,

en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel ROPITAL, délégation de signature est donnée à Christian REGNIEZ, Contrôleur Divisionnaire, responsable de l'antenne de Dunkerque, adjoint au Chef de l'unité territoriale Lys Flandres,

- M. Henri SZYMONIAK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Lille, chargé de la subdivision territoriale de Douai par intérim, responsable du pôle domaine pour les subdivisions de Lille et Douai par intérim,

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri SZYMONIAK, délégation de signature est donnée à Stéphane DESBUISSON, Contrôleur principal, adjoint au subdivisionnaire de Lille

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri SZYMONIAK, délégation de signature est donnée à Jérôme MALBRANCQ, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Douai

- M. Alain LEBEK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat chargé de la subdivision territoriale de Cambrai et de la subdivision de Maubeuge

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain LEBEK, délégation de signature est donnée à Alain LEFEBVRE, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Cambrai et à Didier DEBRABANT, Contrôleur Divisionnaire, adjoint au subdivisionnaire de Maubeuge

- M. Patrick DELBARRE, Technicien Supérieur en Chef, chargé de la subdivision territoriale de Valenciennes

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick DELBARRE, délégation de signature est donnée à Jean-Pierre NOCLAIN, Contrôleur Principal, et Bernard GLORIEUX, Technicien Supérieur, de la subdivision de valenciennes,

à l'effet de, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, non constitutives de droits réels, du domaine géré par VNF portant sur une durée n'excédant pas 8 ans, une superficie inférieure à 10 hectares et dont le montant de redevance annuelle est inférieure à 3.000 €
- Accorder toute convention d'usage et d'entretien n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure à 20 hectares
- Accorder les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932, modifié
- Accorder tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et signer les états de frais correspondants
- agir en justice, en cas d'urgence, y compris déposer plainte

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à

- M. Jean-Michel ROPITAL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de l'unité territoriale Lys-Flandres,
en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel ROPITAL , délégation de signature est donnée à Yves BACHELET, Contrôleur Divisionnaire, responsable du pôle exploitation-maintenance, adjoint au Chef de l'unité territoriale Lys- Flandres,
en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel ROPITAL, délégation de signature est donnée à Christian REGNIEZ, Contrôleur Divisionnaire, responsable de l'antenne de Dunkerque, adjoint au Chef de l'unité territoriale Lys Flandres,
- M. Henri SZYMONIAK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Lille, chargé de la subdivision territoriale de Douai par intérim, responsable du pôle immobilier pour les subdivisions de Lille et Douai par intérim,
en cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri SZYMONIAK, délégation de signature est donnée à Stéphane DESBUISSON, Contrôleur principal, adjoint au subdivisionnaire de Lille
en cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri SZYMONIAK, délégation de signature est donnée à Jérôme MALBRANCQ, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Douai
- M. Alain LEBEK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat chargé de la subdivision territoriale de Cambrai et de la subdivision de Maubeuge, responsable du pôle immobilier pour les subdivisions de Cambrai, Maubeuge et Valenciennes,
en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain LEBEK, délégation de signature est donnée à Alain LEFEBVRE, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Cambrai et à Didier DEBRABANT, Contrôleur Divisionnaire, adjoint au subdivisionnaire de Maubeuge
- M. Patrick DELBARRE, Technicien Supérieur en Chef, chargé de la subdivision territoriale de Valenciennes
en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick DELBARRE, délégation de signature est donnée à Jean-Pierre NOCLAIN, Contrôleur Principal, et Bernard GLORIEUX, Technicien Supérieur, de la subdivision de valenciennes,
- M Patrice OGER, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint du chef du Service Exploitation Maintenance, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Focret-Plancke, chef du Service Exploitation Maintenance,
- M. Rodolphe CHIROL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, Chef de la cellule valorisation du patrimoine immobilier, du Service Développement de la Voie d'Eau,
en cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe CHIROL, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GUILLOINEAU, agent VNF N5, adjoint au chef de cellule valorisation du patrimoine immobilier, du Service Développement de la Voie d'Eau ,
- M. Mario BARBIEUX, Technicien Supérieur Principal, responsable de la cellule Aménagement Tourisme, du service Développement de la Voie d'Eau,
- M. Guillaume GUERILLOT, Attaché Administratif, responsable de la cellule Organisation du Transport Fluvial
- M. Eric DUMORTIER, N7, responsable de la cellule Prospection Filières
- Mme Alexandra AUTRICQUE, agent VNF N6, responsable de la cellule Communication - Documentation du Service Qualité Sécurité Environnement,
- M. Côme VERGEZ, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, Chef de la cellule Méthode – Qualité Stratégie du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Xavier THOREL, agent VNF N6, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Gauthier LAGACHE, Ingénieur Etude et Fabrication, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences

1-les engagements juridiques matérialisés par des ordres de mission, des bons et lettres de commande, marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils suivants, passés selon la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics et selon les instructions en vigueur du Directeur général de Voies navigables de France fixant les modalités de publicité et de mise en concurrence

TRAVAUX	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	SERVICES	FOURNITURES
50.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT

2- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion des engagements juridiques ci dessus attribués

3- prendre tout acte et décision relatif à l'exécution des engagements juridiques ci dessus attribués

Article 7 :

Délégation de signature est donnée à M. Régis BERTHE, Technicien Supérieur en Chef, Chef du CRCE du Secrétariat Général dans le cadre de l'exécution de la décision portant désignation des ordonnateurs du 3 mars 2009, à l'effet :

- d'effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement
- de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes, notamment les actes d'exécution en dépenses et recettes des décisions ou conventions signées par les autorités compétentes du siège de l'établissement prévoyant expressément une exécution par le service mis à disposition de Voies navigables de France ainsi que les documents relatifs à la liquidation et l'ordonnancement de la Taxe hydraulique

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis Berthe, délégation de signature est donnée à M. Laurent ZALIK, Secrétaire administratif de classe normale, adjoint au Chef du CRCE du Secrétariat Général

Article 8 :

Toute décision antérieure est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France et prendra effet à compter du 1er janvier 2012.

Lille, le 21 décembre 2011

Le Chef du Service de la navigation
du Nord – Pas-de-Calais
Directeur régional de VNF,

Jean-Pierre DEFRESNE